



VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

FICHE PRODUIT

Intitulé de l'action	<i>VAE : POUR L'ACQUISITION D'UN DIPLÔME, D'UN TITRE OU D'UNE CERTIFICATION</i>
Contexte	L'accompagnement à la VAE est un accompagnement renforcé et une aide méthodologique pour constituer vote dossier et vous préparer à l'entretien avec le jury.
Public	Le dispositif de VAE est accessible à toute personne ayant des compétences liées au diplôme visé. Peuvent en bénéficier les salariés travaillant dans le secteur privé ou public, demandeurs d'emploi, volontaires et bénévoles, élus et responsables syndicaux, proches aidants, étudiants, etc.
Objectifs	Un Conseiller Architecte Accompagnateur de Parcours vous aidera dans la gestion administrative de votre dossier VAE dès le début de votre parcours. Il a pour mission de : <ul style="list-style-type: none"> • Préciser le projet du candidat et confirmer la certification choisie • Elaborer et envoyer le dossier de faisabilité du candidat au certificateur • Concevoir des parcours individualisés avec le candidat pouvant inclure des actes de formation courts et des périodes d'immersion en entreprise • Assurer l'accompagnement méthodologique et la préparation au jury • S'approprier la démarche VAE et les outils • Faire émerger ses expériences • Auto analyser et formaliser ses expériences • Mobilisation de méthodes fiables mises en œuvre par une équipe qualifiée, neutre et objective
Contenu et déroulement	L'accompagnement est composé d'entretiens individuels semi-directifs ou d'explicitation avec un Conseiller Architecte Accompagnateur de Parcours, d'ateliers thématiques, de contacts par mail, téléphone ou en visio. Le parcours de VAE peut également intégrer des temps de mise en situation professionnelle, des actes de formation courts et des périodes d'immersion en entreprise.



<p>Méthodes, outils pédagogiques et techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la démarche et des référentiels, des blocs de compétences correspondant à l'expérience du candidat • Présentation des outils, de la méthodologie, des attentes du jury et des exigences de la démarche • Formalisation écrite et orale des expériences en accord avec les exigences de la démarche • Réalisation des dossiers d'expériences • Préparation à l'entretien avec le jury • Simulation de l'entretien avec le jury • Conseil post-jury en cas de validation partielle • Le référentiel de la certification et le livret de dossier de preuves seront utilisés tout au long de l'accompagnement. • L'accompagnement VAE est évalué par le bénéficiaire à l'issue de la prestation par un questionnaire de satisfaction • Le taux de validation totale est également évalué
<p>Accessibilité</p>	<p>Prestation accessible aux personnes en situation de handicap</p>
<p>Pré-requis</p>	<p>Avec la nouvelle loi, la VAE est accessible à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation. Il suffit de justifier d'une expérience ou de périodes de mise en situation en milieu professionnel liées à la certification visée, peu importe leur durée.</p>
<p>Durée, coût et financement</p>	<p>Un Conseiller Architecte Accompagnateur de Parcours vous accompagne jusqu'à 30 heures maximum réparties sur 4 à 6 mois pour optimiser vos chances de réussite à la VAE.</p> <p>Les heures d'accompagnement sont réparties entre entretiens individuels, travail personnel à distance ou encore échanges de mails.</p> <p>Le parcours peut intégrer un complément formatif et un accompagnement collectif. Un devis vous sera fourni lors du 1^{er} RDV selon votre situation et le financement (France Travail, la Région, les OPCO, le compte personnel de formation (CPF))</p>
<p>Lieux</p>	<p>Alès, Montpellier, Nîmes</p>
<p>Documents délivrés</p>	<p>Les documents sont sur la plateforme VAE</p>
<p>Suivi et validation</p>	<p>Passage en jury</p>
<p>Profil du consultant</p>	<p>Conseiller expérimenté en accompagnement VAE</p>
<p>Contact</p>	<p>contact@cibcglh.fr 04.66.86.33.66</p>
<p>Nos atouts</p>	<p>Individualisation et adaptabilité de la méthode aux besoins et des modalités organisationnelles aux contraintes de la personne (possibilité de réaliser la VAE en dehors des horaires de bureau). • Label Qualité OBCAQT QUALIOPi mention VAE</p>